



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

autistes

Question écrite n° 62287

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les difficultés que connaissent les personnes autistes et leurs familles en raison du nombre limité, notamment dans la région Nord - Pas-de-Calais, de structures d'accueil destinées à ces handicapés très dépendants. En effet, dans la plupart des cas, les familles confrontées au calvaire du syndrome autistique n'ont d'autre choix pour leurs enfants que la garde à domicile, épuisante, ou l'internement psychiatrique, moralement inacceptable. D'autres émigrent en Belgique ou s'y rendent chaque jour afin d'y placer leur enfant dans un centre spécialisé. Cette situation est d'autant plus cruelle que les autistes, enfants, adolescents ou adultes, accomplissent des progrès notables dès lors qu'ils sont pris en charge par des personnels bien formés et motivés au sein de structures éducatives spécifiques. En conséquence il lui demande de faire connaître les mesures envisagées afin de répondre de manière concrète à la détresse des personnes confrontées à l'autisme.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62287

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 juin 2001, page 3347